

Nationalité attribué à tord

Par Sy2.0, le 08/07/2021 à 17:41

Bonjour,

pour résumer, ma mère m'a eu à 15 ans au Cameroun, l'innocence de la loi auparavant à fait qu'elle m'a enregistrer à l'état civile d'une autre ville (ESSE) au lieu de Yaoundé où je suis née. j ai grandi et fait toutes mes études du collège à l'université, et j'ai acquis ma naturalisation bien avant ma majorité (au moins depuis l'âge de 10 ans car j'ai toujours eu mes papiers) par ma mère et mon beau père car marié à l'époque, cela fait plus de 15 ANS que je suis en france avec ma nationalité CI/ passeport Française. voilà qu'en 2018 je reçois un courrier qui me stipule que ma nationalité a été attribué à tort, suite à l'erreur expliquer au départ (erreur d'enregistrement de mon état civil dans à la ville D ESSE au lieu de YAOUNDé la ville de naissance) donc plus de papier plus d'identité. Bien Sûr j'ai pris un avocat, je suis passée par plusieurs procédures, qui n'ont pas abouti, la seule solution était de purger mon problème au Cameroun comme la greffière de Bordeaux me l'a bien stipulé, que le problème venait de mon acte de naissance. En 2020 j' ai effectué toutes les démarches nécessaires auprès du tribunal de grande instance du cameroun pour purger ce problème, qui était de rétablir ma ville de naissance YAOUNDé dans mon acte de naissance. Les démarches furent compliquées et longues mais finalement j'ai obtenu le rétablissement de la ville de naissance. le 24/11/2020 mon avocat a envoyé tous les documents et preuves à l'appuis au parquet du TGI de Nantes, qui je ne me trompe pas à 6 mois pour traiter le dossier, je sais qu'avec la crise du COVID-19 les dossiers ont été retardés, mais quand mon avocat appelle il lui répond qu'il faut attendre car la question n'est pas facile à résoudre, qu'est ce que cela signifie, j'ai effectuée toutes les démarches à suivre, voila presque 2 ANS QUE je ne fais rien de ma vie, j'aimerai avoir des avis, si des gens ont été dans la même situation, qu'elle à été le résultat parce que je commence à perdre espoir malheureusement, et à 26 ans c'est dure de voir toute ça vie arrêter alors qu'on n'a rien fait de mal. en vrai je suis désespéré, j'aimerai juste une solution, savoir si tout ce que j'ai effectuer c'était les bonnes démarches, qu'est ce qui m'attend par la suite. Que dois-je faire?

Cordialement

Par youris, le 08/07/2021 à 20:45

bonjour,

je ne connais pas de délai de 6 mois accorder à un tgi pour rendre une décsion.

ce qui m'interpelle, c'est comment l'administration française a pu savoir que votre lieu de naissance (yaoundé) n'était pas la ville d'ESSE déclaré à l'état civil camerounais par votre mère.

l'origine de cette erreur n'est pas due à l'administation française qui doit vérifier l'exactitude des documents d'état civil étrangers présentés au vu du peu de fiabilité de l'état civil de certains pays.

salutations

Par Sy2.0, le 08/07/2021 à 21:06

Bonsoir,

Tout cela à commencer lorsque ma mère à voulut me rajouter dans son livret de famille, et que Nantes lui à demandé d'envoyer l'acte de naissance , s'en n'ait suivie une enquête auprès de la commune D ESSE ou ma souche ne s'y trouvait pas . mais bien à YAOUNDE. et par la suite nous avons fait les démaches nécessaires pour rétablir mon acte avec la véritable ville YAOUNDE. tout simplement

Par **Sy2.0**, le **08/07/2021** à **21:10**

Bien évidenmment j'ai précisée que l'erreur venait de ma mère dès le depart, par son manque de connaissance des lois en vigueur à cette époque et de ça jeunesse. en n'aucun cas j'ai dis que le problème de départ venait de l'état Française.

Par **Sy2.0**, le **09/07/2021** à **12:47**Bonjour Marouil,

merci pour votre message.

Cordialement